

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE: Services de sculpture sur glace pour Bal de Neige

INTRODUCTION:

Le ministère du Patrimoine canadien a l'intention d'obtenir des services de sculpture sur glace dans le cadre du Bal de Neige (festival hivernal dans la région de la Capitale nationale).

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à Canadian Ice Carvers Society, 110-42 Antares Drive OTTAWA ON K2E 7Y4, Canada. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement pourrait enclencher le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE:

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est chargé de la planification, de l'élaboration et de la présentation du Bal de Neige, qui a lieu en février tous les ans dans la capitale du Canada. PCH est à la recherche d'un fournisseur de services de sculpture sur glace pour contribuer à la présentation du concours international de sculpture sur glace ainsi qu'à d'autres activités de sculpture sur glace et à la production de diverses sculptures.

Les principaux services que le fournisseur sera appelé à fournir sont entre autres les suivants :

1. Administration

- a) Aider PCH à améliorer le programme dans le cadre de la planification, de l'élaboration et de la présentation du concours international de sculpture sur glace Reflets de glace, de démonstrations de sculpture sur glace, ainsi que d'autres activités et ateliers.
- b) Fournir les véhicules nécessaires pour le transport des outils, de l'équipement et des sculpteurs, et fournir un téléphone cellulaire pour la personne-ressource à l'extérieur du site.

- c) Encourager la participation au concours en étant la principale personne-ressource pour les participants éventuels et en nouant de nouveaux contacts.
- d) Offrir une assurance-invalidité aux membres de son personnel.
- e) Coordonner la réservation de vols pour les juges du concours international de sculpture sur glace Reflets de glace. Le fournisseur doit fournir une preuve d'achat et les itinéraires des vols au moment de présenter les factures.
- f) S'occuper de la coordination et de l'administration des prix en argent du concours international de sculpture sur glace Reflets de glace. Les prix en argent sont attribués au dîner de remise des prix aux sculpteurs.
- h) S'occuper du remboursement partiel du coût des déplacements par avion des sculpteurs étrangers admissibles et des sculpteurs canadiens résidant à l'extérieur des provinces du Québec et de l'Ontario.

2. Sculpture

- a) Les sculpteurs doivent fournir leurs propres outils.
- b) Respecter le calendrier des travaux (qui sera fourni dans les jours précédant l'événement et qui pourrait être modifié par PCH après un préavis de deux jours, le cas échéant).
- c) Fournir un plan d'empilage pour chaque sculpture figurant dans le calendrier des travaux.
- d) Se conformer à tous les règlements sur la santé et la sécurité qui s'appliquent.

3. Services généraux

- a) Veiller à ce qu'au moins un représentant du fournisseur soit présent en tout temps sur le site pendant les activités de sculpture sur glace.
- b) Veiller à ce que les aires immédiates des sculptures soient sécuritaires en tout temps.

4. Calendrier

Avant l'événement :

- a) Collaborer avec le coordonnateur de programme de PCH pendant la planification et la mise en œuvre du projet, et jusqu'à ce que celui-ci ait été mené à terme.
- b) Fournir des croquis à PCH, aux partenaires et aux commanditaires des sculptures sur glace.
- c) Faire partie du jury du concours international de sculpture sur glace.
- d) S'acquitter d'autres tâches pour garantir le succès du programme.

Première fin de semaine :

- a) Surveiller le déroulement du concours et informer le coordonnateur de programme de PCH et les juges lorsqu'il y a un manquement aux règles et aux règlements du concours ou qu'une situation exige des rectifications en cours de route.
- b) Répondre aux questions des sculpteurs participant au concours.
- c) Aider à nettoyer la remorque des sculpteurs des déchets produits par le service des repas (c.-à-d. assiettes de service, entreposage du ravitaillement, etc.).

- d) D'autres activités pourraient s'ajouter sous réserve d'un accord entre PCH et l'entrepreneur.

Deuxième fin de semaine :

- a) Participation des représentants de l'entrepreneur au concours.
- b) Mise à disposition de deux sculpteurs pour faire des démonstrations de sculpture sur glace le samedi et le dimanche (l'heure et le lieu exacts restent à confirmer).
- c) D'autres activités pourraient s'ajouter sous réserve d'un accord entre PCH et l'entrepreneur.

Troisième fin de semaine :

- a) Participation des représentants locaux de l'entrepreneur au concours.
- b) Mise à disposition de deux sculpteurs pour faire des démonstrations de sculpture sur glace le samedi et le dimanche (l'heure et le lieu exacts restent à confirmer).
- c) D'autres activités pourraient s'ajouter sous réserve d'un accord entre PCH et l'entrepreneur.

5. Ressources humaines

- a) Mise à disposition d'une personne-ressource pour assurer la liaison avec le coordonnateur de programme de PCH tout au long de la planification et de la mise en œuvre du projet et jusqu'à ce que celui-ci ait été mené à terme. Les responsabilités de cette personne comprennent la collecte des frais d'inscription, la prestation de conseils techniques, la planification globale du site et l'élaboration d'un plan de travail.
- b) Mise à disposition d'un coordonnateur sur place :
 - i. pendant toute la durée du concours international de sculpture sur glace Reflets de glace;
 - ii. tous les samedis et dimanches du Bal de Neige;
 - iii. lors de la journée de la famille, pour contribuer au nettoyage et au démantèlement.
- c) Mise à disposition de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter toutes les tâches et répondre aux besoins en matière de sculpture.

6. Généralités – Après l'événement

- a) Fournir un rapport financier (état des revenus et des dépenses) pour le contrat. Le rapport doit être présenté au coordonnateur de programme de PCH dans la première semaine de mars (après le Bal de Neige). Le rapport doit aussi contenir des précisions sur les marchandises ou les services obtenus gratuitement.
- b) Présenter au coordonnateur de programme de PCH des recommandations pour les années à venir dans la première semaine de mars (après le Bal de Neige). Il y aura aussi une réunion pour discuter des réussites de l'événement et des difficultés rencontrées.

Le contrat est pour une période d'une (1) année avec l'option d'octroyer quatre (4) périodes additionnelles d'une durée d'une (1) année chacune, de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 mars 2019 ainsi que les mêmes dates pour les années optionnelles : 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

La valeur estimative du contrat, incluant les années optionnelles, est de 375 000\$ (75 000\$ par année, taxes applicables en sus).

EXIGENCES MINIMALES ESSENTIELLES :

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Expérience : Plus de 10 années consécutives d'expérience dans le domaine de la sculpture sur glace, notamment de la planification de la réalisation de sculptures de grande taille présentées au public dans le cadre d'un festival.
- Expérience : Plus de 5 années consécutives d'expérience de la participation à des concours internationaux de sculpture sur glace dans le cadre de festivals.
- Expérience : Plus de 5 années d'expérience de travail de collaboration avec le gouvernement du Canada pour mettre en œuvre un programme.
- Connaissance et compréhension de la sculpture sur glace (planification et dessin du croquis, planification du nombre de blocs de glace, méthodes d'empilage, équipement requis et réalisation de la sculpture avec tous ses détails).

JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ:

Depuis plus de 30 ans, la Société canadienne des sculpteurs sur glace planifie, organise et présente en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (CCN) et Patrimoine canadien (PCH) les volets de Bal de Neige qui concernent la sculpture sur glace. En 1985, quatre sculpteurs japonais (dont l'un a plus tard fondé la Société canadienne des sculpteurs sur glace) ont contacté le comité de planification de Bal de Neige de la CCN pour lui proposer de créer un concours international de sculpture sur neige dans le cadre de son festival d'hiver.

En raison de leur expérience des exigences techniques et logistiques des concours de sculpture sur glace de grande envergure et de leurs connaissances artistiques, les membres de la Société canadienne des sculpteurs sur glace sont très estimés parmi les cercles internationaux de sculpture sur glace et sont souvent invités à des événements internationaux partout dans le monde.

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

RÉPONSE:

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 7 novembre 2018, à 14h00, HNE.

Les demandes de renseignement doivent être adressés à :

Joelle Thériault
Spécialiste en approvisionnement et contrats
Direction de la gestion des marchés et du matériel
Patrimoine Canadien
Téléphone: 819-994-5122
Courriel : PCH.contrats-contracting.PCH@canada.ca

Les énoncés de capacité doivent être envoyés électroniquement (par courriel) à l'adresse suivante:

Attn: Joelle Thériault / 10181958
PCH.contrats-contracting.PCH@canada.ca

INFORMATION SUR LES POLITIQUES :

Nous invoquons l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* étant donné qu'une seule personne ou entreprise peut, à notre avis, exécuter le contrat.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), de l'accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), de l'accord de libre-échange Canada-Panama, de l'accord de libre-échange Canada-Honduras et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).